

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 5 juillet 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 17 juin 2021.
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-04 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.
4. Tôle de la toiture du garage municipal.
5. Délégation de la gestion de l'appel d'offres pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles pour 2022.
6. Ajout gravier sur une partie du Rang 5.
7. Test de caméra dans une partie de l'égout pluvial municipal sur le terrain de M. Bernard Samson.
8. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
9. Nomination d'un représentant de la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc. (3 ans).
10. Approbation publicité pour le panneau en bordure de la piste cyclable secteur Ste-Julie.
11. Remplacement des arbres morts sur la rue Mercier.
12. Annulation résolution 2021-017, concernant le projet de porcherie de la Ferme Annaud inc..
13. Période de questions de l'assistance.
14. Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.
15. Travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux.
16. Fermeture du bureau municipal les vendredis 16 et 23 juillet et les 6, 13, 20 et 27 août, ainsi que la semaine du 25 juillet au 1^{er} août 2021.
17. Réservation chambres pour le congrès de la FQM.
18. Demande de M. François Paradis pour élargir son entrée charretière de sa propriété du Rang 4.
19. Colloque de zone Lotbinière-Appalaches de l'ADMQ.
20. Demande de participation financière et/ou technique pour la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec.
21. Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron pour le transport des fleurs.
22. Transfert au service de loisirs de 10 000 \$.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 30 juin 2021.
26. Varia.
27. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2021-162

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2021-163

Approbation des procès-verbaux du 7 et 17 juin 2021.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 7 et 17 juin 2021, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-04, relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par le Sûreté du Québec et l'autorité compétente.

Mme Suzy Bellerose, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-04, relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, abroge les articles 7, 10 et 11 du règlement numéro 2003-08 sur les systèmes d'alarme, et modifie l'article 13.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, abroge les articles 2, 7, 11 et 13 du règlement numéro 2003-09 sur le colportage et modifie l'article 12.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, abroge les articles 2, 3, 4, 5, 6 et du règlement numéro 2003-11 concernant les nuisances.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, abroge le règlement numéro 2003-12, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, abroge les articles 3, 4, 5, 6, 7 et 9 du règlement numéro 2003-13, relatif à la circulation et au stationnement, modifie l'article 11 du règlement 2003-13, et abroge les règlement 2020-10 et 2020-15, relatif à la circulation et au stationnement.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, abroge le règlement numéro 2003-13, concernant les animaux.

Que le projet de règlement numéro 2021-04, est déposé séance tenante.

Résolution : 2021-164

Remplacement tôle de la toiture du garage municipal.

Attendu que la tôle de la toiture du garage municipal est arrivée en fin de vie utile;

Attendu que la municipalité peut, en vertu de l'article 8 du règlement numéro 2021-03, concernant la gestion contractuelle, conclure de gré à gré, un contrat comportant une dépenses d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépenses d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal (105 700 \$);

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix budgétaire de Les Entreprises M.C. Comtois inc 2013 inc., au prix de 47 500.00 \$, taxes non incluses, datée du 22 juin 2021.

Que le prix comprend les matériaux et la main-d'œuvre.

Que le coût des travaux peut être en hausse ou en baisse, dépendant du coût des matériaux lors des travaux.

Que les travaux doivent être réalisés avant ou le 15 octobre 2021.

Que les travaux sont payés à 100 % par le nouveau Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée

Résolution : 2021-165

Délégation de la gestion de l'appel d'offres pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles pour 2022.

Attendu que le contrat de la municipalité de Laurierville pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles vient à échéance le 31 décembre 2021;

Attendu que la MRC de l'Érable propos aux municipalités participantes d'être participantes de l'élaboration et de la publication d'un appel d'offres public regroupé pour le renouvellement des contrats pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et d'être responsable de la réception et l'analyse des soumissions;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville délègue à la MRC de l'Érable, la responsabilité de procéder à l'élaboration et à la publication d'un appel d'offres public regroupé pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Que la municipalité de Laurierville conserve sa responsabilité de conclure un contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de l'Érable;

Que la municipalité de Laurierville s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appels d'offres.

Adoptée

Résolution : 2021-166

Ajout gravier sur une partie du Rang 5.

Attendu un problème d'écoulement des eaux de pluie au niveau du Rang 5, particulièrement dans les 275 premiers mètres, à partir de la Route de la Grosse-Ile;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise de faire abaisser les accotements tout le long du Rang 5, de corriger la forme du chemin le plus possible lors de l'abaissement des accotements afin que l'eau de pluie se dirige vers les fossés du chemin, et de procéder au rechargement en gravier de type MG-20B pour une épaisseur d'environ 0.15 mètre, et ce, sur une distance d'environ 275 mètres à partir de la Route de la Grosse-Ile.

Que le coût des travaux est estimé à 15 000 \$, taxes non incluses,

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-167

Test de caméra dans une partie de l'égout pluvial municipal sur le terrain de M. Bernard Samson.

Attendu que lors de test de caméra effectué en 2015, pour la conduite d'égout pluvial municipal sur le terrain de M. Bernard Samson, le robot caméra s'est arrêté à environ 32 mètres de son point de départ, car il ne pouvait traverser un obstacle dans la conduite;

Attendu que la longueur de la conduite est d'environ 188 mètres, le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable suggère de refaire un test de caméra sur toute la longueur de la conduite, en creusant à un ou 2 endroits vis-à-vis la conduite, afin d'insérer le robot caméra, et ainsi valider si la conduite doit être remplacée sur toute sa longueur, ou seulement sur une partie, et ainsi économiser un montant important;

En conséquence, il est résolu unanimement, de mandater le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour expédier un addenda au contrat de l'entrepreneur L4 Construction inc, pour effectuer un test de caméra de la conduite d'égout pluvial municipal sur le terrain de M. Bernard Samson.

Que les honoraires pour la préparation de l'addenda sont payés à même le budget de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-168

Fonds régional à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2020, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 12 402.13 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Travaux sur le Rang 5 (±15 000.00 \$)

Que la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les

compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adoptée

Résolution : 2021-169

Représentant de la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc..

Attendu que selon les lettres patentes de la Résidence Provencher inc., la municipalité doit nommer un représentant sur le conseil d'administration;

Attendu que Mme Danielle Bergeron représente actuellement la municipalité sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc.;

Attendu que Mme Bergeron est disposée à continuer à représenter la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil renomme Mme Danielle Bergeron pour représenter la municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 5 juillet 2024.

Adoptée

Résolution : 2021-170

Approbation publicité pour le panneau publicitaire en bordure de la piste cyclable secteur Ste-Julie.

Attendu le Parc linéaire des Bois-Francs a obtenu une subvention du Sentier Transcanadien pour le projet de panneaux publicitaire en bordure de la piste cyclable régional;

Attendu que chaque municipalité a droit à une subvention de 780.00 \$;

Attendu que la municipalité doit ajouter les commerces et sites qu'elle désire promouvoir sur le panneau, et ce, avant le 1^{er} août 2021;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le panneau publicitaire tel que présenté, lequel contient les éléments obligatoires, soient le logo du Parc linéaire, le logo du Sentier Transcanadien, le logo de la Route Verte et le nom de la municipalité avec le logo et carte de la municipalité avec la liste des commerces et sites à promouvoir.

Que les commerces et sites à promouvoir sont :

Dépanneur Bonisoir	Cantine chez Micheline
Halte de repos avec logo « eau »	Fraisière du rang 6
Ferme des Sabots Fleuris	Croix du rang Scott (paysage)
Centre des loisirs avec logo toilette	Pharmacie (lundi au vendredi)
Guichet Desjardins	

Que le coût du panneau recto-verso est estimé à 1 088 \$, taxes non incluses.

Que le coût pour les poteaux et de l'installation du panneau n'est pas inclus dans le coût du panneau.

Adoptée

Résolution : 2021-171

Remplacement des arbres morts en bordure de la rue Mercier.

Attendu qu'environ une dizaine d'arbres sont morts et ont été coupés en bordure de la rue Mercier au cours des dernières années;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, de planter de nouveaux arbres (érable à sucre), en bordure de la rue Mercier, afin de remplacer les arbres abattus, puisque malades ou morts.

Que le coût d'un érable à sucre est d'environ 150.00 \$, pour un total de 1 500.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-172

Annulation résolution 2021-017, concernant le projet de porcherie de la Ferme Annaud inc..

Attendu que la Ferme Annaud inc. a confirmé à la municipalité l'abandon de son projet de construire un nouveau lieu d'élevage de suidés;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'annuler la résolution numéro 2021-017, adoptée le 11 janvier 2021, déléguant à la MRC de l'Érable, la responsabilité d'organiser et de tenir une consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de la Ferme Annaud inc., relativement à son projet d'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de suidés sur le lot 5 659 374.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2021-173

Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.

Attendu que le directeur général, M. Réjean Gingras, présente aux membres du conseil, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2020, tel que requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Attendu que le MAMH a approuvé le rapport en date du 29 juin 2021;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de la municipalité, pour l'année 2020.

Adoptée

Résolution : 2021-174

Travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise Ferme Stéluka inc., à effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, et ce, pour un total d'environ 40 heures.

Que l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, indiquera les bordures de chemins à débroussailler.

Que le tarif horaire pour les travaux de débroussaillage est de 125.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-175

Modification horaire du bureau municipal en juillet et août.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de modifier l'horaire des heures d'ouverture du bureau municipal en juillet et août de la façon suivante :

Vendredi le 16 juillet : Fermé Vendredi le 23 juillet : Fermé
Semaine du 26 au 30 juillet : Fermé
Les vendredis 6-13-20 et 27 août : Fermé

Adoptée

Résolution : 2021-176

Réservation chambres pour le congrès de la FQM.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que le directeur général loue 3 chambres à l'Hôtel Hilton de Québec, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2021.

Que le coût pour la location des 3 chambres est de 1 518.00 \$, taxes non incluses, pour les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-177

Demande de M. François Paradis pour élargir son entrée charretière de sa propriété du Rang 4.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la demande de la Ferme Fraidis inc., par l'entremise de son président, M. François Paradis, et de M. Sylvain Paradis, copropriétaires du lot 5 659 273, afin d'élargir d'environ 3 mètres, à leurs frais, l'entrée charretière donnant accès à leur propriété.

Que les travaux soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2021-178

Colloque de zone Lotbinière-Appalaches de l'ADMQ.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre part au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), zone Lotbinière-Appalaches, le 16 septembre 2021 à St-Gilles.

Que le coût d'inscription est de 40.00 \$, incluant le souper et la documentation.

Que les frais de déplacements et d'inscription sont défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2021-179

Demande de participation financière et/ou technique pour la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité publie, en guise d'aide technique, les coordonnées de la 25^e Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, laquelle se tiendra le samedi 18 septembre 2021 au Mont Apic à Saint-Pierre-Baptiste, dans le journal Le Poliquin du 13 août et 10 septembre 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-180

Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron pour le transport des fleurs.

Attendu que M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, achète les plants de fleurs pour les divers aménagements floraux de la municipalité, à Victoriaville;

Attendu que pour le transport des nombreux plants de fleurs, M. Alain Bergeron a accepté de prêter sa remorque fermée à la municipalité de Laurierville;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une compensation de 100 \$ à M. Alain Bergeron pour le prêt de sa remorque, pour le transport des plants de fleurs.

Adoptée

Résolution : 2021-181

Transfert au service de loisirs de 10 000 \$.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 10 000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Invitation de M. Carl Plante, aménagiste à la MRC de l'Érable, pour une rencontre avec les membres du conseil, pour présenter et échanger sur le contenu du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de l'Érable (PRMHHN).

Les membres du conseil sont disposés à rencontrer M. Plante, à partir de la semaine du 9 août, le mardi ou mercredi soir à partir de 19h30.

- Réception du règlement numéro 361 de la MRC de l'Érable, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable, afin de modifier la zone inondable de la rivière Bulstrode, secteur Princeville, de la zone inondable de la rivière Bécancour, secteur Notre-dame-de-Lourdes, et de la zone inondable de la rivière Bourbon, secteur de la Ville de Plessisville.
- Lettre de la directrice de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Mme Marie-Josée Godi, MD, sur la prévention lors d'épisode de chaleur.
- Réception du rapport de vérification annuel du compteur d'eau à la station de pompage du 113 rue Mercier et de la sonde de niveau au réservoir d'eau potable du Rang Scott, tel que requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Stratégie

québécoise d'économie de l'eau potable. Le compteur d'eau et la sonde de niveau sont conformes aux normes du ministère.

- Lettre de La Cannebergière et de l'UPA de l'Érable concernant le Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de l'Érable (PRMHHN), qui demande le report de l'adoption du PRMHHN, considérant les impacts très importants pour le secteur agricole.
- Courriel de M. Pierre-Luc Turgeon, attaché politique du député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, à l'effet que seulement le programme d'aide financière de la TECQ ne reconnaît pas comme admissible les frais en honoraires du service d'ingénierie d'une MRC, en raison de contraintes imposées par le gouvernement du Canada. Les modalités de la TECQ sont valides pour la période de 2019 à 2023. Donc, pour la prochaine période de la TECQ, soit 2024-2028, ce point pourrait être négocié.
- Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme André Laforest, annonçant le nouveau Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), pour les municipalités de 5 000 habitants et moins. La municipalité de Laurierville a droit à une somme maximale de 103 332 \$. Les travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023.

Liste des comptes.

La Maison du Prélart (1984) inc. : Plancher salle de bain logement	473.41
Carte Sonic : Essence pick-up et tracteur à pelouse.	289.74
Postes Canada : Poliquin et timbres.	228.65
E.M.P. inc. : Nettoyage fossé Rang Scott.	2 690.28
E.M.P. inc. : Élimination grosse roche rue des Iris.	517.39
Xérox Canada ltée : Location photocopieur pour juil.-août-sept..	385.13
Revenu Québec : Intérêts paiement retenues en retard.	9.62
Receveur Général du Canada : Remises pour juin.	2 254.86
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour juin.	6 516.42
Employés : Paie pour juin.	16 035.91
RREMQ : Cotisations retraite pour juin.	1 472.36
Agence 9-1-1 : Service pour avril.	746.52
Bell Canada : Service pour juillet.	351.76
Bell Mobilité : Service pour juillet.	158.43
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juin.	660.04
Hydro-Québec : Service enseigne numérique du 20 avril au 15 juin.	93.71
Banque Nationale : Intérêts emprunt numéro 2016-02.	4 010.65
E.M.P. inc. : Travaux de niveleuse.	1 724.63
E.M.P. inc. : Entrée d'eau avenue Normand.	615.12
E.M.P. inc. : Transport roches rue des Iris.	264.48
E.M.P. inc. : Bordure de rue, route de la Station.	770.33
Localisation Bois-Francs inc. : Loc. entrée d'eau avenue Normand.	149.46
Vivaco Groupe Coopératif : Coupons nouveaux arrivants.	800.00
Petite caisse : Frais de poste et matériel service de garde.	103.20
E.M.P. inc. : Réfection Chemin Grosse-Ile.	3 925.33
Auger BC Sécurité inc. : Vérifier gâche porte immeuble Caisse.	316.18
Fonds d'information sur le territoire : Mutation juin.	5.00
L'Avenir de l'Érable : Page spéciale Graduation.	343.78
Eurofins/Environex : Analyses de l'eau en juin.	1 060.35
Agri Mécanik : Pièces pour faucheuse.	33.94
Claire Gosselin : Déplacements en juillet.	80.00
Renaud-Bray : Achat de livres pour la bibliothèque.	376.17
CNESST : Frais paiement en retard.	51.11
Pièces de Remorques Blondeau : Location compacteur.	81.46
Outil Mag inc. : Lame pour asphalte.	152.40
Distribution SecurMed : Matériel premiers soins.	34.85
Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc. : Borne rue des Iris.	172.46

MRC de l'Érable : Connexion à distance ordinateurs.	78.74
MRC de l'Érable : Achat tables et chaises salle de conférence.	2 000.00
MRC de l'Érable : Quote-part sécurité incendie, 2 ^e vers. de 2.	65 821.69
Signalisation Lévis inc. : Panneau de signalisation.	57.19
Ciments Taschereau inc. : Ciment trottoir.	435.47
J.M. Samson inc. : Bois et mastic pour logement édifice.	35.64
Groupe RDL Victoriaville : Vérification comptable 2020.	9 381.96
JU Houle ltée : Matériel aqueduc.	141.75
Compteurs d'eau du Québec : Vérification compteur d'eau.	965.79
Plomberie 1750 inc. : Travaux logement édifice.	5 596.40
Sable Marco : Asphalte froid.	796.77
Vivaco groupe Coopératif : Divers matériaux pour la voirie.	444.23
La Capitale : Assurances collectives juillet.	2 897.83
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin (estimé).	10 500.00
Serv. San. Denis Fortier : Plastiques agricoles juin.	1 482.89
Xérox Canada ltée : Service pour juin (estimé).	140.00

Résolution : 2021-182

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 juin 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2021, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 023 964.97 \$, et des déboursés au montant de 847 660.45 \$, laissant un solde en caisse de 342 120.28 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2021, les revenus et dépenses au 30 juin 2020.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2021-183

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier